Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260625-C_2026_06_25_06-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBÉ CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convoqué par lettre du 19 juin 2026, le conseil de communauté s'est réuni au siège à PONT-L'ABBÉ sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 25 juin 2026 à 18 h 00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président,**

Mme Sonia BORDET, M. Éric JOUSSEAUME, M. Philippe KERAËL, M. David LE BERRE, M. Yannick LE MOIGNE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Nathalie PÉRON, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s,**

M. Yves CANEVET, Mme Christine CORFMAT, M. Sylvain COSNARD, M. Pierrick COTTO, M. Kévin CRENN, M. Gilles DELELIS, Mme Marie-Claire DUPONT, Mme Victoire FOLGOAS, M. Pascal FRANCHET, Mme Murielle GUIZIOU, M. Yann HIRIART, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Anthony LE BEC, M. Didier LE BLEIS, M. Loïc LE FUR, Mme Catherine LE FUR DEVINCK, Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE, M. Daniel LE PRAT, M. Hervé LE TROADEC, M. Jean-Daniel MAO, M. Johny MEUR, M. Laurent MOTREFF, Mme Carole ROPERT, M. Jean SCEBALT, Mme Nelly STÉPHAN, Mme Audrey STRUILLOU, **conseiller(e)s communautaires.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Matthieu BEREHOUC à M. Stéphane LE DOARÉ
Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT
Mme Sophie COSSEC à Mme Marie-Pierre LAGADIC
M. Ronan CRÉDOU à Mme Nelly STÉPHAN
Mme Audrey DI MARINO à Mme Marie-Claire DUPONT
Mme Valérie DRÉAU à M. Laurent MOTREFF
Mme Laure LEFEUVRE à M. Christian LOUSSOUARN
M. Gaétan MARBLÉ à M. David LE BERRE
Mme Christel RIBEIRO à M. Yves CANEVET

Absents excusés :

M. Stéphane DAOULAS

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOC'H et ROPARS, MM. DUBOURG, GAUTHIER, PIMENTEL, LE BERRE ET PEREZ, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : Sonia BORDET

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	35
Votants	44

Date de la convocation : 19 juin 2026
Date d'affichage : 19 juin 2026
Date d'expédition du rapport : 19 juin 2026

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260625-C_2026_06_25_06-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 25 juin 2026	N° Acte : C-2026-06-25-06
Objet : Accueil de personnes en service civique	Classification : 4.4 – Autres catégories de personnel

Le service civique est un dispositif pour tous les jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans en cas de handicap, qui veulent se sentir utiles, développer des compétences, ou se découvrir.

Ce dispositif offre l'opportunité de réaliser une mission citoyenne indemnisée de 6 à 8 mois pour répondre aux défis de la société.

Le service civique s'adresse à toutes les collectivités et leurs groupements.

La démarche est simple et passe par l'obtention d'un agrément en déposant la demande auprès des référents service civique du territoire de la direction régionale jeunesse, sport, cohésion Sociale (DRJSCS).

Cet agrément est valable 3 ans, ouverture des droits en flux et non en année civile, et en fonction des missions.

Le service déchets souhaiterait participer au projet nommé « Hermines du zéro déchet ». Il s'agit d'un projet porté par la région Bretagne.

Le but est de créer un réseau régional de volontaires en service civique sur la thématique « déchets ».

L'idée serait de recruter un binôme de jeunes de 16 à 25 ans, sans compétence spécifique, pour une durée d'environ 8 mois (24 h-28 h / semaine) afin de porter une mission de sensibilisation des usagers à la prévention et au tri des déchets.

Le recrutement pourrait avoir lieu en septembre/octobre 2026.

Dans ce cadre, le service déchets a identifié 3 actions parmi celles proposées par la région.

Celles-ci pourraient s'intégrer parfaitement aux objectifs du projet de service civique :

- réemploi et réparation : mission en déchèterie en lien avec les actions de la recyclerie. À voir s'il est possible de mettre en place des actions communes ;
- geste de tri des déchets à domicile : travail avec les agents sur le contrôle des bacs jaunes, avec un suivi plus poussé et notamment une communication en porte à porte pour les secteurs avec beaucoup de bacs refusés ;
- geste de tri hors domicile et dans les manifestations : action de communication sur les communes ayant participé à l'appel à projet hors foyer et sur lesquelles de nouveaux équipements de tri vont être déployés. Accompagnement et présence sur certains événements festifs pour améliorer le tri (Brodeuses, fête de la langoustine).

La région propose des fiches de mission type et assure la diffusion des offres sur leurs outils ainsi qu'un programme de formation de 5 jours pour les jeunes et un accompagnement des tuteurs.

Le coût de ce recrutement est 619,83 € par mois et par agent. L'État propose une aide de 504,98 € par mois et par agent. La région propose quant à elle un soutien de 100 € par mois et par agent.

L'impact financier pour la CCPBS serait de 237,60 €.

Considérant le projet « Hermines du zéro déchets » porté par la région Bretagne ;

Considérant la création d'un réseau régional de volontaires en service civique sur la thématique « déchets » ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260625-C_2026_06_25_06-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 25 juin 2026	N° Acte : C-2026-06-25-06
Objet : Accueil de personnes en service civique	Classification : 4.4 – Autres catégories de personnel

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le président à déposer un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès des services de l'État compétents ;
- donne son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément ; avec un premier accueil de 2 jeunes en septembre/octobre 2026 pour une durée de 8 mois dans le cadre du projet « Hermines du zéro déchet » ;
- autorise le président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires ;
- dégage les moyens humains, matériels et financiers, notamment la nomination et la formation d'un tuteur, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

Pour extrait conforme,

Le 1er vice-président,
Éric JOUSSEAUME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)